

Procès verbal de la séance du 19 février 2015 à 20 h 30

*L'ensemble des membres du conseil municipal (14) était présent sauf Mme POCQUET A-M. Ms POINSOT J-M, GRIFFON P et SOSNOWSKI R, absents excusés ayant donné procuration respectivement à Ms LIESCH J-M, **LOURDAULT M.** MOUSEL P. et M. RICHARD D. M. HAUTAVOINE G. absent excusé (souffrant).*

Mme DOUSSAINT N a été élue secrétaire de séance.

L'assemblée :

- 1. Nomme son secrétaire de séance, (18 pour)*
- 2. Donne son accord pour l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour, (18 pour)*
- 3. Approuve le compte rendu de la séance du 27 janvier 2015, (18 pour)*
- 4. Approuve le règlement relatif aux conditions d'exercice de la compétence « éclairage public » par le SIEM et décide d'adhérer à la compétence pour la partie investissement (option 2), (18 pour)*
- 5. Supprime un emploi permanent d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet avec une durée hebdomadaire de travail de 20/35^{ème}, (18 pour)*
- 6. Décide de réduire la durée d'éclairage pendant la nuit (éclairage public) (17 pour et 1 contre)*
- 7. Décide de lancer une mise en concurrence pour effectuer une étude paysagère sur la friche HARMEL (18 pour)*
- 8. Donne un avis favorable quant au projet d'aménagement, d'entretien et de valorisation de la rivière Suippe, (18 pour)*
- 9. Décide de l'effacement par le SIEM, des réseaux « Basse Tension » et (autres), rue des écoles, (18 pour)*
- 10. Prend connaissance :*
 - De l'email transmis le 22/12/2014 par la D.D.T. 51 informant la collectivité du refus de prendre en compte de la délibération 61-2014 relative à l'exonération de la Taxe d'Aménagement. sur les abris de jardin ; au motif que cette exonération s'applique sur la totalité du projet et non en partie.*

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 H 10.

Le maire,

P. MOUSEL